



Séance du Conseil Municipal  
En date du 29 février 2016

# COMPTE-RENDU

---

**L'an deux mil seize, le vingt-neuf Février, le Conseil Municipal de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert, sous la présidence de M. René ARNAUD**

**Présents :** M. René ARNAUD, M. Claude MONTIBUS, Mme Martine CELAS, M. Jean du BOUCHERON, M. Patrice POT, Mme Aurélie CLAVEAU, M. Alain BAYLET, Mme Monique LE GOFF, M. Christian CELERIER, M. Guy MARISSAL, Mme Marie-Claire SELLAS, M. Xavier ABBADIE, Mme Florence LE BEC, M. José Pedro RIBEIRO MARQUES, M. Serge MEYER, Mme Christiane GADAUD, Mme Annie LABRACHERIE, Mme Gisèle MOREAU, M. Jean-Marie FARGES, Mme Marie-Agnès TREILLARD, M. Yohan NGUYEN, Mme Muriel DESCHAMPS, M. Pierre LE COZ, Mme Amanda RENAUD

**Pouvoirs :** Mme Marie-Noëlle DUMOND à M. Serge MEYER, Mme Monique LE GOFF à M. Claude MONTIBUS, Mme Florence LE BEC à Mme Aurélie CLAVEAU, Mme Christine ROULIERE à M. Guy MARISSAL

**Absent :** Mme Aurélie ANGLERAUD

**Secrétaire de séance :** Mme Martine CELAS

M. René ARNAUD ouvre la séance en informant l'Assemblée que Monsieur Guy MARISSAL aura un peu de retard et demande si Madame Aurélie ANGLERAUD participera à la séance. Mme Marie-Agnès TREILLARD répond qu'elle a reçu une information de sa part l'informant que pour des raisons personnelles Mme Aurélie ANGLERAUD ne souhaitait pas participer. Mme Marie-Agnès TREILLARD précise qu'elle a demandé à Mme Aurélie ANGLERAUD d'envoyer un courrier à la mairie pour validation de sa démission.

En conséquence, l'ensemble des projets de délibérations relatifs à la désignation des conseillers municipaux amenés à siéger au sein des différentes commissions municipales est reporté.

M. René ARNAUD demande si des remarques ou des compléments sont à formuler sur le compte-rendu de la précédente séance. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

LISTE DES MARCHES EN PROCEDURE ADAPTEE SUPERIEURS OU EGAUX A 4 000 EUROS HT  
Signés par le Maire depuis le Conseil Municipal en date du 28 janvier 2016  
Délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales  
(Délibération n°2014/23)

Type	Date	Objet	Montant HT	Titulaire
Fourniture	18/12/2015	Matériel électronique pour maintenance éclairage public	6 566,04 €	CGED - 87 012
Services	22/01/2016	Fourniture, maintenance et entretien du parc de photocopieurs pour 1 an du 01/02/2016 au 31/01/2017	9 143,00 €	BUREAU SYSTEMES 87 - 87 000
Services	04/02/2016	Gestion temps de pluie sur déversoirs d'orage	28 765,00 €	VRD'EAU - 87 000
Travaux	16/02/2016	Remplacement chaudière office de tourisme	5 495,00 €	SOPCZ - 87 052

*EN COURS*

Services	Maîtrise d'œuvre relative à la requalification urbaine du secteur Mairie / René Gillet
----------	--

M. Xavier ABBADIE sur la gestion temps de pluie sur déversoirs d'orage « ... Il s'agit d'une étude de calage en vue de l'installation d'une métrologie permanente sur le réseau d'assainissement ... C'est une étude financée à 80% par l'Agence de l'Eau ... L'objectif de cette étude est de connaître précisément le fonctionnement des déversoirs d'orage, et ensuite de dimensionner un ou plusieurs stockages des effluents de temps de pluie ... »

M. René ARNAUD sur le remplacement de la chaudière de l'Office de tourisme « ... La chaudière est « tombée en panne » à un moment où il faisait le plus froid après un hiver relativement clément ... »

### ☛ **Débat d'Orientations Budgétaires**

M. Jean du BOUCHERON « ... Nous allons suivre ensemble le diaporama qui va vous être présenté. Vous avez en annexe de la note de synthèse le document détaillé qui a été examiné ensemble en Commission des Finances et qui vous donne les éléments de cadrage détaillé de toute cette analyse financière ...

Les différents points abordés :

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ Analyse de la situation financière de la Collectivité
- ✓ Prospectives financières

... Il s'agit d'identifier les grandes directions que nous sommes en train de prendre sur ce budget mais en aucun cas de le figer pour l'instant ...

### **LE CADRE JURIDIQUE**

... Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la Collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements.

Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget ...

**L'Assemblée Délibérante procèdera le lundi 29 février 2016 à l'organisation du DOB et l'adoption du budget 2016 est fixée au jeudi 31 mars 2016, conformément aux dispositions de l'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

### **LE CONTEXTE ECONOMIQUE**

... L'objectif prioritaire de réduction du déficit de l'Etat (fixé à 3.3% du PIB en 2016) établi par le gouvernement impacte l'ensemble des dispositions des deux lois de finances (loi de finances 2015 rectificative et loi de finances 2016). Par-là même il a des répercussions sur les collectivités locales avec la très controversée baisse de 3.67 milliards d'euros de la DGF mais également sur les organismes chargés de gestion de services publics avec, notamment, le plafonnement des taxes des agences de l'eau et des CCI ...

**Notons par ailleurs l'application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) qui au-delà du bouleversement de la carte de l'intercommunalité génère des incertitudes sur le fonctionnement des collectivités notamment par la mise en œuvre de transfert de compétences obligatoires et ce dès le 01 janvier 2018.**

### **LA LOI DE FINANCES 2016**

... La loi de finances 2016 contient une série de mesures qui auront un impact direct sur les budgets locaux et également des dispositions majeures qui n'entreront en vigueur que l'année prochaine, voire en 2018 pour certaines d'entre elles ! ...

#### ▪ **Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement**

Les dotations diminuent en 2016 pour la troisième année consécutive, avec toujours la même clé de répartition, **dont la contribution au redressement des comptes publics**. Parallèlement la péréquation

verticale (DNP, DSU et DSR) progresse de 297 millions d'euros. En revanche la réforme de l'architecture de la dotation globale de fonctionnement (DGF) a été reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- **Création d'un Fonds de soutien à l'investissement du bloc local**

500 M€ pour le bloc local pour travaux d'énergie, mise aux normes, mobilité, travaux d'équipement nécessités par la démographie, énergie renouvelable, transition énergétique.

300 M€ réservés aux bourgs centre de moins de 50 000 habitants

- **Fonds de Compensation de la TVA élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie ainsi qu'aux dépenses d'investissement liées au plan France très haut débit.**

En attente de la parution de la circulaire d'application !

- **Baisse de la cotisation au CNFPT**

La diminution de la cotisation (passe de 1% de la masse salariale à 0.9%) correspond à une perte de 345 millions d'euros pour la structure en 2017. Le CNFPT a néanmoins affirmé que les formations resteraient gratuites en 2016

- **FPIC (Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes)**

Freinage de la progression du fond en 2016, soit une enveloppe globale de 1M€ avant une application à hauteur de 2% des recettes fiscales à partir de 2017.

- **La fiscalité : Revalorisation des bases fiscales à hauteur de +1 % (pour rappel en 2015, la revalorisation s'établissait à 0.9%)**

... »

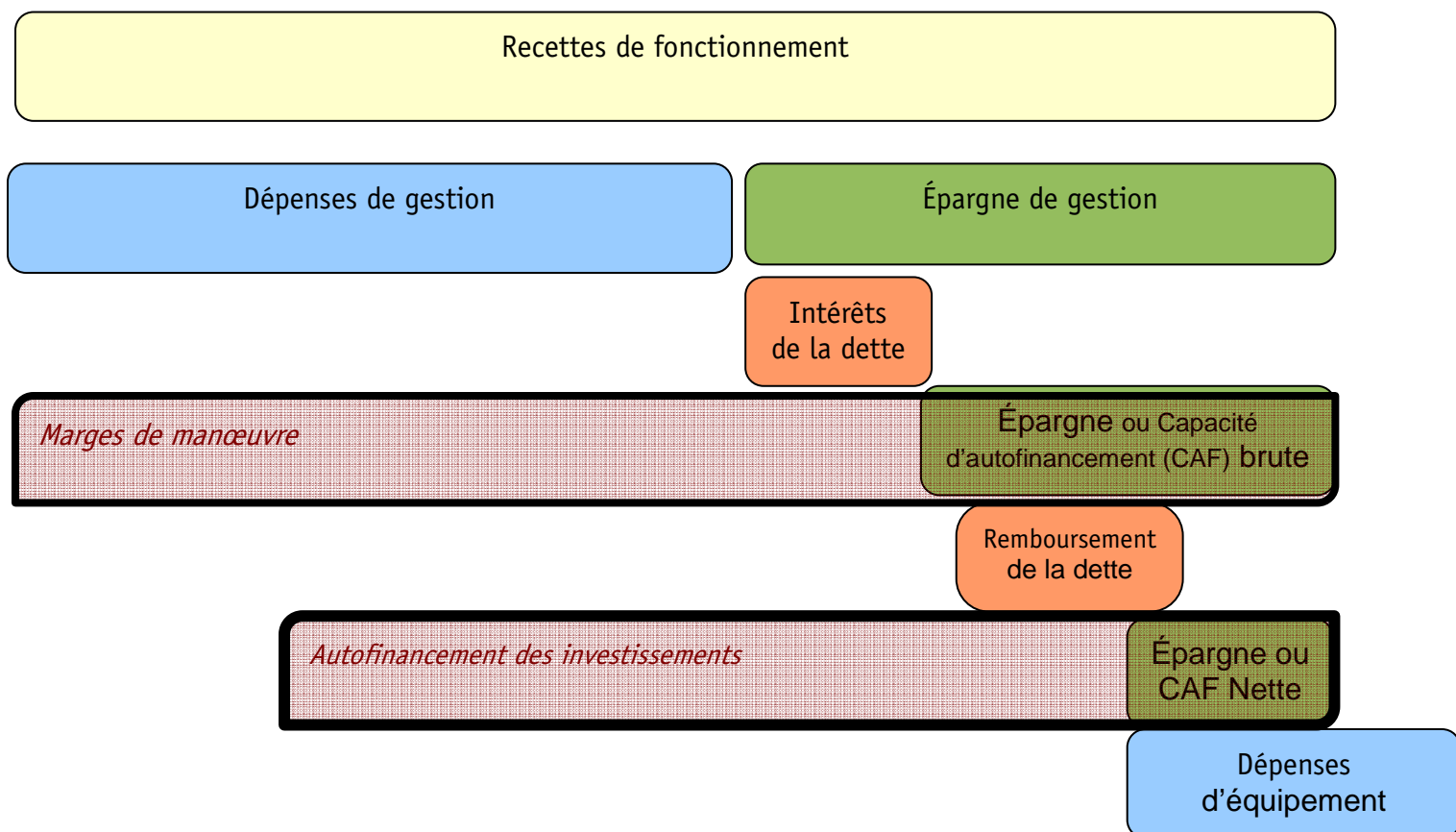
M. René ARNAUD « ... Je voulais juste préciser que le CNFPT est le Centre National pour la Fonction Publique Territoriale et donc c'est important car tout nos employés – je dis cela pour le public car les élus connaissent – peuvent bénéficier des formations dispensées par le CNFPT dont la gratuité est fondamentale dans la mesure où nous cotisons bien évidemment ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Et comme il y a volonté d'entretenir ce volume de formations, cela peut avoir un impact indirect ...

On passe maintenant aux principes généraux de l'analyse financière ...

Vous avez ici des schémas qui vous donnent la structure de calcul des différentes masses financières de la collectivité et qui expliquent de manière visuelle comment sont calculés notamment les différents niveaux de l'épargne : entre l'épargne brute et l'épargne nette ...

*Schéma Simplifié de l'Epargne*



- L'épargne de gestion correspond à l'autofinancement dégagé sur le fonctionnement structurel de la collectivité.
- Après prise en compte des intérêts de la dette, liés au financement des investissements, reste l'épargne dite brute, soit le solde entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement.
- L'épargne brute ou CAF brute est affectée prioritairement au remboursement de la dette.
- Il reste ensuite ce que l'on appelle l'épargne nette ou CAF nette : c'est le surplus des recettes de fonctionnement qui participe au financement des dépenses d'équipements.

... »

M. René ARNAUD « ... Ce qui est important c'est ce qu'il reste en bas à droite : épargne ou capacité d'autofinancement nette que nous pouvons reporter en investissement ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Absolument ... Avec notamment les deux composantes des frais financiers qui sont les intérêts de la dette d'un côté et les remboursements de capital de l'autre ... Vous avez donc ici la nécessité d'équilibrer notamment le budget d'investissement ... les dépenses et les recettes doivent s'équilibrer ... Et vous voyez que les variables d'ajustement sont les variations du fond de roulement et en terme de recettes, les composantes principales sont en ressources propres d'investissement : l'épargne nette qui est directement impactée par les évolutions de dotations et l'emprunt, l'autre grand levier pour financer l'investissement ... »

On continue avec les résultats de l'année 2015 ... D'une part un commentaire qui n'est pas que réglementaire ... Il faut passer par là dans un débat d'orientations budgétaires mais c'est aussi une volonté méthodologique de baser notre analyse sur des faits ... de partir du réel, pour mieux fonder nos prévisions budgétaires ... Autre commentaire que l'on peut faire c'est que 2015 c'est une année sur laquelle on peut voir le fruit d'une amélioration de tous et quand on dit de tous, cela veut dire des équipes de la mairie qui ont contribué à l'amélioration des résultats de l'année par un soin constant dans l'économie et la vigilance ... Ce sont les équipes des services centraux et c'est aussi un effort de toute l'équipe municipale pour coordonner et inscrire l'action dans un plan pluriannuel ... Et puis 2015, c'est une année charnière – on va le voir – puisqu'on l'a abordé avec une dose d'incertitude énorme, avec des contraintes tout aussi énormes et il était essentiel de bien négocier ce virage et on va pouvoir regarder les résultats des comptes de l'année ... »

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015**

▪ Contributions directes	2 980 850.00 €
▪ Autres recettes fiscales	109 964.48 €
▪ Attribution de compensation	1 493 114.88 €
▪ Compensations fiscales	158 529.00 €
▪ Dotation Globale de Fonctionnement	948 565.00 €
▪ Subventions / Participations	194 594.04 €
▪ Autres produits (loyers, remboursements personnel Produits exceptionnels...)	386 169.64 €
▪ Produits des services	669 073.01 €

... Les « Produits des services », c'est ce qui est payé par les gens qui utilisent les services de la mairie, on peut mettre là-dedans les entrées de la piscine par exemple ...

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015**

▪ Charges à caractère général	1 318 500.05 €
▪ Charges de personnel	3 134 725.42 €
▪ Atténuations de produit – FPIC	36 099.00 €
▪ Autres charges de gestion courante	569 523.15 €
▪ Charges financières	191 513.15 €
▪ Charges exceptionnelles	40 838.06 €

... A noter que dans les charges financières, il y a un élément non récurrent, disons exceptionnel puisque c'est sur 2015 que nous avons réglé les frais de renégociation de l'emprunt dont on verra les bénéfices dans les prochaines années ...

### **RECETTES / DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2015**

#### **I- Recettes :**

▪ FCTVA	199 190.34 €
▪ TA	106 785.64 €
▪ Subvention (hors excédent de fonctionnement capitalisé)	164 154.11 €
▪ Emprunt	0.00 €

#### **II- Dépenses :**

▪ Travaux (y compris les dépenses en régie + RAR)	2 736 201.26 €
▪ Remboursement capital emprunts	518 200.00 €

L'investissement 2015 porté par la Commune d'Aixe-sur-Vienne s'élève à :

**2 736 201.26 € dont 734 411.08 € de dépenses engagées et non soldées (RAR).**

Ces dépenses ont été financées grâce à un autofinancement et à l'attribution de subventions. **Aucun nouvel emprunt n'a été contracté.**

... Ici vous voyez l'évolution sur trois ans d'un certain nombre de recettes et de dépenses ... :

### **BILAN BUDGET PRINCIPAL 2015**

	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Recettes de fonctionnement	6 793.1	6 808.1	6 940.9
Dépenses de gestion	4 965.9	5 135.5	5 099.7
Epargne gestion	1 827.2	1 672.6	1 841.2
Intérêt de la dette	205.2	178.9	191.6
Epargne brute	1 622	1 493.7	1 649.6
Remboursement en capital	501	544.8	518.2

Epargne nette	1 121	949	1 131.4
Dépenses d'Investissement (y compris Dépenses en régie)	2 236.94	1 791.6	2 001.8
Recettes d'Investissement	1 405.7	607.7	470.1
Besoin de Financement	1 209.5	1 183.9	1 531.7
Emprunt	800	300	0
Endettement	5 209.3	4 964.7	4 446.4
Endettement/Epargne brute	3.2	3.2	2.7

... Vous voyez que l'épargne de gestion progresse après une année 2014 où elle était au plus faible ... Les intérêts de la dette ré-augmentent en 2015 mais il s'agit d'une exception liée à la renégociation d'un emprunt

...

Les dépenses d'investissement sont en progression de + de 11,7% par rapport à 2014 ... Le ratio « endettement / épargne brute » est un ratio important pour mesurer notre situation en matière de dette : plus ce ratio est faible, plus la situation est favorable et traduit une situation financière saine ... »

Monsieur du BOUCHERON donne lecture Les budgets annexes.

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT 2015**

##### **I-Fonctionnement**

> Recettes : 376 708.18 €  
> Dépenses : 237 781.88 €

##### **II-Investissement**

> Recettes :  
    Subventions (hors excédent fonctionnement capitalisé) 57 001.20 €  
    Emprunt 0.00 €  
> Dépenses :  
    Travaux 485 289.01 €  
    Remboursement capital emprunt 106 817.69 €

#### **BUDGET RESTAURANT SCOLAIRE 2015**

##### **I-Fonctionnement**

> Recettes : 489 661.22 €  
> Dépenses : 479 089.73 €

##### **II-Investissement**

> Recettes : /  
    Excédent de fonctionnement capitalisé  
    Subvention 1 000.00 €  
> Dépenses : 43 132.49 €  
    Acquisition de matériels

#### **BUDGET C.C.A.S. 2015**

##### **I-Action sociale**

> Dépenses : 71 830.85 €  
> Recettes : 60 922.16 €

##### **II-Portage des repas**

> Dépenses : 150 567.89 €  
> Recettes : 152 808.59 €

#### **BUDGET CIMETIÈRE 2015**

##### **I-Fonctionnement**

> Dépenses : 8 825.16 €

> Recettes : 6 845.96 €

**II-Investissement**

Aucune dépense en 2015

**BUDGET Opérations Industrielles 2015**

**I-Fonctionnement**

> Dépenses : 1 015.50 €

> Recettes : 40 630.76 €

**II-Investissement**

> Dépenses : 29 617.02 €

> Recettes : 28 056.26 €

M. Jean du BOUCHERON donne ensuite lecture des différents ratios qui restent des repères vis-à-vis de la situation financière de la collectivité. Un comparatif est également donné par rapport aux communes de la Haute-Vienne de même strate.

**Ratios de Fonctionnement**

**POPULATION au 01 janvier 2015 : 5 703 habitants**

	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne Cme Hte-Vienne Strates ident. ( 2015 )
Dépenses réelles de fonc. Sur pop.	846	895	932	967	928	908
Recettes réelles de fonc. Sur pop.	1 197	1 227	1 225	1 236	1 216	1 114
Recettes fiscales sur recettes réelles de fonc.	64 %	63 %	63 %	65 %	64 %	61 %
Epargne brute sur recettes réelles de fonc.	28.8 %	26.8 %	23.9%	22.5 %	23.7 %	18.5 %

M. Jean du BOUCHERON « ... S'agissant du ratio « dépenses réelles de fonctionnement sur population », vous voyez l'évolution et l'effort qui a été fait en 2014 et nous sommes encore un peu au-dessus de la moyenne départementale ... On note une relative stabilité par rapport aux années précédentes sur le ratio « recettes réelles de fonctionnement sur population » ... Le ratio « épargne brute sur recettes réelles de fonctionnement » s'améliore et se situe au-dessus de la moyenne des communes du département ...

**Evolution des taux d'imposition sur les ménages**

Impôt	2011	2012	2013	2014	2015	Taux Moyen Cme Hte-Vienne Strates ident. (2015)
Taxe d'habitation	12.18	12.18	12.18	12.18	12.18	14.59
Taxe foncière (bâti)	22.77	22.77	22.77	22.77	22.77	21.73



Taxe foncière (non bâti)	95.96	95.96	95.96	95.96	95.96	87.71
-----------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

... Stabilité du taux sur la taxe d'habitation ... Nous sommes en-dessous de la moyenne ... en revanche, sur le foncier bâti, nous sommes au-dessus de la moyenne ... N'oublions pas que c'est un des taux qui est appliqué aux bases fiscales sachant qu'il y a d'autres strates d'imposition (Département, Communauté de Communes, ...) aussi pour les contribuables ... le foncier non bâti : stabilité également et on se situe nettement au-dessus de la moyenne du département ...

### **Evolution des dépenses d'Équipement**

	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses d'équipement	3 813.40	3 677.00	1 834.67	1 412.12	1 601.82
Travaux en Régie	403.00	355.40	402.27	375.06	399.97
TOTAL dépenses	4 216.40	4 032.50	2 236.94	1 787.18	2 001.79

### **SITUATION DE L'ENDETTEMENT AU 01 JANVIER 2016**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

**L'encours de la dette, constituée de 17 prêts, s'élève à 4 446 378.94 €.**

- 13 prêts à taux fixe dont le taux moyen est de 3.77 %
- 4 prêts à taux variable (Euribor 3 mois, Euribor 12 mois, TAM 12 mois et livret A + 0.95)

... Ces prêts à taux variables n'ont pas de caractère toxiques ou dangereux ...

**Le montant de l'annuité pour l'année 2016 s'élève à : 635 020.83 €  
(dont 483 385.22 € de capital et 151 635.61 € d'intérêts).**

... A titre de comparaison, si j'ai bonne mémoire, les intérêts étaient à 191 000 euros en 2015 ...

A noter qu'à court terme, la commune va bénéficier de l'extinction d'un prêt :

☞ 2017 : 1 prêt pour une annuité : 9 952.67 €

### **SITUATION DE L'ENDETTEMENT AU 01 JANVIER 2016**

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

**A ce jour l'encours de la dette, constitué de 10 prêts, s'élève à : 1 686 250.21 €**

- 10 prêts à taux fixe dont le taux moyen est de 4.66 %

**Le montant de l'annuité pour l'année 2015 s'élève à : 185 874.45 € (dont 109 759.63 € de capital et 76 114.82 € d'intérêts)**

- **L'Épargne brute dégagée sur cet exercice s'élève à 1 649 650.12 €.** Une fois le remboursement en capital de la dette effectué nous obtenons une **Épargne nette d'un montant de : 1 367 600.41 €**
- **L'épargne brute affiche une augmentation de 17 % en 2015.**  
... C'était capital de faire cela car on était dans une année de très fortes contraintes des dotations et il fallait absolument gérer cette contrainte et ce risque ...
- **Le taux d'épargne brute atteint 23.7 % ce qui est supérieur à l'objectif de 15%** (rapport entre la capacité d'autofinancement brute et les recettes réelles de fonctionnement).
- **Le fonds de roulement (FDR) converti en jours de dépenses (charges de fonctionnement, remboursement du capital de la dette et dépenses d'investissement) atteint 73 jours supérieurs à l'objectif de 30 jours.**
- **Le ratio de désendettement qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser le stock de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute dégagée en section de fonctionnement, s'établit en 2015 à 2.7 ans (bien en deçà du ratio des 10 ans).**

- Selon les critères de référence, il apparaît que la situation financière d'Aixe-sur-Vienne à la fin de l'exercice 2015 s'avère plus que satisfaisante malgré la baisse des dotations de l'Etat.

## CONCLUSIONS

- Des charges de fonctionnement en baisse de 0.44 %
- Des dépenses d'investissement en hausse de 11.7 %
- Un encours de dette en baisse de 11%
- Une capacité de désendettement améliorée de 19 %
- Une situation vertueuse qui sert l'action de 2016 (cela nous permet d'agir)
- Nous faisons plus avec moins de dépenses pour fonctionner (la sobriété était dans les thèmes forts que nous avons mis en avant)
- En économisant les ressources des Aixoïses et notamment en terme de fiscalité puisque l'on voit que l'on a une stabilité des taux et on est en train de travailler sur des scénarios de stabilité de ces taux pour l'année prochaine ... C'est une action essentielle pour tenir compte des difficultés rencontrées par toute la population en ce moment ...

## Prospectives Financières pour la Commune

Il s'agit :

- d'établir des tendances pour les exercices futurs à partir de celles constatées dans le passé.
- d'apprécier la capacité de la Collectivité à prendre en charge de nouveaux investissements à partir de l'analyse des équilibres financiers.
- **GARDER la tête froide** : l'enthousiasme sans l'emballement
- **TENIR COMPTE de notre environnement** :
  - ✓ Toujours de l'incertitude sur le contexte économique et réglementaire ... On voit bien qu'il y a des échéances qui vont faire que peut-être il ne va pas y avoir grand chose qui va changer dans l'année qui vient mais que par contre il peut y avoir des choses qui vont changer après, donc il faut que l'on pense aux lendemains ...
  - ✓ Considérer l'évolution des taux de la fiscalité sur les autres strates (gouvernementale, départementale, intercommunale) ... Nous ne sommes pas les seuls à contribuer à la somme des impôts que payent les citoyens d'Aixe-sur-Vienne ... Ce qui fait le total en bas à droite pour un contribuable d'Aixe-sur-Vienne, c'est la somme de tout cela, ce n'est pas notre seule action, donc on se doit d'examiner ce contexte-là ...
  - ✓ Taux d'intérêt très bas ... Et on a vu que nous avons une situation d'endettement qui est parfaitement saine aujourd'hui et c'est un levier favorable à un moment où les taux d'intérêts sont très bas ... Quand on dit que les taux d'intérêts sont bas, il ne s'agit pas d'aller chercher des taux complètement alambiqués et spéculatifs et susceptibles de se transformer en taux très dangereux pour la commune ... Sur des emprunts à taux fixes aujourd'hui, on peut arriver à trouver des leviers de financement très intéressants ...
- **SE PROJETER dans la durée grâce à un Plan Pluriannuel ... pour voir où nous amènent tous les projets et le cumul des différentes années qui se présentent devant nous avec des dépenses et des recettes amenées à évoluer ...**

## NOTRE METHODE

- Travailler à la sobriété du fonctionnement ... c'est une constante qui doit rester ... On a vu tout à l'heure que les charges de fonctionnement ont baissé de 0,44%, c'était loin d'être gagné à la base ... C'est encore une fois aussi l'occasion de rappeler les efforts des équipes de la mairie parce que c'est le travail de chacun ...
- Etablir une position solide sur la dette ... Je me souviens d'une discussion avec un des représentants bancaires lorsqu'on regardait l'état de la dette, il y a un représentant d'une des banques que je ne citerai pas mais qui disait « mais pourquoi vous voulez renégocier cette dette, vous n'êtes pas en difficultés ? ». La réponse c'était de dire « et bien justement on préfère négocier quand on n'est pas en difficultés et qu'on est plutôt en position de force plutôt que d'attendre « d'avoir le couteau sous la gorge » pour négocier, cela me paraît mieux » ...
- Et puis à partir de là, investir sur l'avenir sans recours à l'impôt et nous nous orientons vers une année 2016 sans hausse des taux communaux ...

AU LIEU DE

- Renoncer aux économies internes
- Investir sans anticiper les charges de maintenance
- Compenser les lacunes de la gestion en alourdissant la fiscalité

... Il nous paraît plus respectueux des Aixois d'appliquer notre méthode dont un objectif de fond de notre gestion est :

**NOUS TRAVAILLONS A L'ATTRACTIVITE D'AIXE-SUR-VIENNE  
DANS UN ENVIRONNEMENT QUI SE DEGRADE**

... C'est l'attractivité d'Aixe-sur-Vienne pour les particuliers qui cherchent un endroit pour s'installer, c'est l'attractivité d'Aixe-sur-Vienne pour les entreprises qui cherchent aussi des endroits pour s'installer ... Si on veut développer la population et l'activité économique, chaque commune « mène sa barque » et fait en sorte d'offrir la meilleure attractivité à la population et aux employeurs éventuels ... Et donc cela, c'est un objectif de fond, une constante ...

**BUDGET PRINCIPAL 2016 : HYPOTHÈSES SUR LE FONCTIONNEMENT**

LES RECETTES

**Recettes fiscales** : effets bases en fonction du coefficient de revalorisation acté en 2016, maintien du montant 2015 de l'attribution de compensation.

Baisse produit des autres taxes et impôts.

**Concours Etat** : maintien montant dotation de base 2015 et prise en compte du versement d'une nouvelle contribution à la réduction des déficits publics à hauteur de - 125 K€ pour 2016.

Maintien des compensations DNP et DSR atteints en 2015, baisse des compensations fiscales

*Reconduction des autres recettes de fonctionnement*

**BUDGET PRINCIPAL 2016 : HYPOTHÈSES SUR LE FONCTIONNEMENT**

LES DEPENSES

**Dépenses de personnel, augmentation de + 3 %**

*Non remplacement d'un départ en retraite*

*Prise en compte du départ de l'activité liée au Pôle Jeunesse communautaire*

*Remplacement du départ d'un titulaire (rémunération plus faible)*

*Prise en compte d'une réduction de temps de travail pour un Agent*

*Prise en compte effet glissement carrière,*

*Augmentation des cotisations*

*Application de la garantie du pouvoir d'achat*

*Remplacements occasionnels d'Agents*

*Prise en compte de la réforme des rythmes scolaires.*

... Les dépenses de personnel sont de loin le poste numéro 1 des dépenses de fonctionnement ...

**Charges à caractère général augmentation de + 4.37 %**

**Prélèvement FPIC** : en reconduisant la même part pour la Commune qu'en 2013 (la Communauté de Communes ayant choisi le mécanisme de droit commun adopté à l'unanimité) le PFIC payé par Aixe s'établit à 63 000.00 € pour 2016. (En attente validation calcul)

**Autres charges de gestion courante augmentation de + 1.7 % sur la base de 600 K€**

**BUDGET PRINCIPAL 2016 : HYPOTHÈSES SUR L'INVESTISSEMENT**

LES RECETTES

- les Restes à Réaliser s'élèvent à 360 516.84€

- Le produit de cession propriété Bellevue : 320 000 €

- Le Fond de compensation de la TVA et la Taxe d'Aménagement pour 250 000 €

LES DEPENSES

- les Restes à Réaliser s'élèvent à 734 411.08 €

- la prospective est établie sur la base d'un investissement de 3 000 000 € en 2016 ... On était à 2 000 000 € l'année dernière ...

## **EQUILIBRES FINANCIERS 2016**

	<b>CA 2015</b>	<b>BP 2016</b>
Recettes de fonctionnement	6 940.9	6 568.1
Dépenses de gestion	5 099.7	5 323
Epargne gestion	1 841.2	1 245.1
Intérêt de la dette	191.6	151.7
Epargne brute	1 649.6	1 093.4
Remboursement en capital	518.2	483.4
Epargne disponible	1 131.4	610
Dépenses d'Investissement (y compris Dépenses en régie)	2 001.8	3 000
Recettes d'Investissement	470.1	930
Besoin de Financement	1 531.7	2 070
Emprunt	0	511.7
Endettement	4 446.4	4 474.7
Endettement/Epargne brute	2.7	4.1
Fonds de roulement	1 588.8	565

... Notons que le budget prévisionnel 2016 affiche une baisse de l'épargne de gestion ... Le montant de l'intérêt de la dette affiche une baisse : renégociation de l'emprunt d'une part et le fait d'avoir diminué la masse de la dette puisque ce que l'on a à payer chaque année se trouve diminué ... Le besoin de financement augmente ce qui nous amène à avoir recours à l'emprunt pour 2016 ... Le ratio Endettement/Epargne brute augmente car l'endettement est assez stable mais l'épargne brute a diminué c'est pour cela que ce ratio bouge beaucoup ... Je vous rappelle par ailleurs qu'il faut que ce ratio reste inférieur à dix ... Voilà ce que donnent comme équilibres financiers les hypothèses actuellement prises sur le budget général 2016 ...

### **BUDGET ASSAINISSEMENT 2016 : HYPOTHÈSES SUR LE FONCTIONNEMENT**

#### LES RECETTES et LES DEPENSES

Légère hausse des recettes attendue sur l'exercice 2016 (augmentation tarifs et abonnés)

Augmentation des dépenses (prise en compte de l'augmentation des tarifs des consommables, provisions pour travaux d'entretien et de maintenance sur la Station d'Épuration).

### **BUDGET ASSAINISSEMENT 2016 : HYPOTHÈSES SUR L'INVESTISSEMENT**

#### LES RECETTES

- les Restes à Réaliser s'élèvent à 133 002.80 € ( il s'agit des subventions attribuées dans le cadre du projet Rive Droite de la Vienne )
- Subvention attribuée pour l'étude métrologie permanente : 23 012 €

#### LES DEPENSES

- les Restes à Réaliser en dépenses s'élèvent à 23 378.87 € (solde 1<sup>ère</sup> tranche travaux rive droite de la Vienne et solde raccordement EU Pôle Jeunesse).

- Travaux de maintenance sur la Station d'Épuration pour 100 000 €
- Etude préalable la mise en place d'une métrologie permanente pour 34 518 €
- 2eme tranche travaux rive droite de la Vienne pour 360 000 €

... »

M. René ARNAUD « ... Je voulais insister même si monsieur du BOUCHERON l'a fait, je voulais remercier toutes celles et tous ceux qui ont permis de contribuer à la maîtrise des charges de fonctionnement ce qui pourrait conduire très vraisemblablement, c'est du moins ce que nous souhaitons proposer, à un maintien des taux d'imposition pour 2016, je dis bien « maintien des taux » automatiquement lié à la revalorisation des bases de 0,9% comme vous avez pu le voir dans le diaporama, donc les taux de la commune seront inchangés ... Je regrette que d'autres collectivités n'aient pas pu arriver à la même conclusion ... Il a été dit dans la presse que le Département augmenterait de 4% le taux appliqué à la taxe foncière ce qui fait une augmentation du taux de 0,7 point de mémoire ce qui est non négligeable et le débat d'orientations budgétaires de la Communauté de Communes fait état d'une nouveauté c'est-à-dire d'un pourcentage appliqué sur la taxe foncière ... Certaines collectivités présentent des bases fiscales plus fragiles et je m'exprimerai en Conseil Communautaire à ce sujet ... Je suis très satisfait de la situation financière de la commune et M. du BOUCHERON l'a bien expliqué, il en va de l'attractivité de notre territoire ... Attractivité pour les personnes et surtout pour les entreprises ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Monsieur le Maire, il est vrai que la présentation telle que vous l'avez faite m'inquiète un petit peu s'agissant de l'attractivité d'Aixe-sur-Vienne ... L'attractivité, ce n'est pas que ce qui s'est fait les autres années ou avec d'autres mandats c'est aussi comment on se projette dans l'avenir et comment on offre aux habitants de notre commune et à nos concitoyens un patrimoine qu'on maintient et sur lequel on investit, des projets structurants ... Or, là, je ne vois pas grand chose mais effectivement c'est un débat donc on en saura peut-être un peu plus au cours de ces discussions ... Si je reprends effectivement l'année 2015 : des recettes qui sont en hausse alors que vous disiez que 2015 allait être une année catastrophique puisque c'était un peu du catastrophisme que vous faisiez ... Au dernier budget que vous avez voté en 2014, des dépenses qui sont effectivement en baisse puisque vous l'avez reconnu donc un fond de roulement et une base financière très très saine sur la commune, effectivement zéro emprunt ... On arrive sur le budget 2016 et fin 2016, c'est déjà mi-mandat pour vous, je ne vois pas forcément ce qui peut amener cette attractivité de la commune par rapport aux années à venir ... Vous dites que les autres collectivités vont augmenter certains taux, est-ce que c'est parce qu'il y a des projets structurants ? Si je prends – vous en avez parlé – la Communauté de Communes, les projets structurants qui sont faits actuellement avec l'augmentation se feront sur Aixe-sur-Vienne puisque le haut débit va concerner une partie de nos concitoyens et en particulier les futurs habitants d'Aixe-sur-Vienne ou le Pôle Activités-Loisirs va concerner en particulier Aixe-sur-Vienne puisque de rapatrier le Pôle loisirs de Séreilhac ou de Bosmie sur Aixe-sur-Vienne va amener effectivement du monde sur Aixe-sur-Vienne et éventuellement dans nos commerces ... »

M. René ARNAUD « ... Juste une petite remarque, le haut débit, Monsieur MEYER, vous pouvez confirmer, il n'y a rien de prévu sur Aixe, nous parlons de la montée en débit sur les autres communes mais c'est très bien, il faut déjà que tout le monde soit au même niveau afin que l'on puisse passer après à autre chose ... Il y a des travaux sur Aixe avec de la fibre optique mais c'est pour aller sur les communes environnantes ... Ensuite concernant le Pôle Jeunesse, il a été dit à la Communauté de Communes que la hausse des taux permettrait de financer le Pôle Jeunesse ... Vous connaissez aussi bien que moi Monsieur FARGES l'état des finances en trésorerie de la Communauté de Communes : en investissement il n'y a aucun problème, elle dispose de cinq millions d'euros ... Le montant du projet de Pôle Jeunesse s'élève à trois millions d'euros, il est finançable sans aucun problème ... La Communauté de Communes a recouru à un seul prêt, à taux zéro de la CAF pour financer cet équipement ... Quant à l'équipement en question, sauf erreur de ma part, la commune va participer à hauteur de 80 000 euros pour le parking mutualisé ... La commune a participé je crois à hauteur de 30 000 euros pour l'assainissement et pour l'effacement des réseaux rue Maurice Ravel et la commune prendra à sa charge l'éclairage public de la partie parking donc nous participons ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... C'est la moindre des choses ... »

M. René ARNAUD « ... Oui ... C'est une façon de voir ... Cela aurait pu être différent. Nous participons c'est tout ce que nous pouvons dire ... Qu'après ce soit un bel équipement, nous sommes d'accord, sans doute surdimensionné et sans doute sous-estimé en terme de charges de fonctionnement mais cela nous n'avons cessé de le dire ... Nous avons toute une partie de salles en étage qui ne nous semblaient pas complètement nécessaires ... Nous avons fait d'ailleurs des propositions pour revoir le projet dès le début du mandat et nous n'avons pas été entendus ... Cet équipement n'est pas neutre au niveau de la commune, nous sommes entièrement d'accord moyennant le fait que cet équipement présente un impact non négligeable sur l'activité du restaurant scolaire avec une diminution du nombre de repas à fournir ce qui va avoir quelques conséquences sur le personnel ... Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas le faire, nous avons dit avec Monsieur

MEYER, Vice Président, que c'était une opération intéressante dans la mesure où on limitait quand même l'ambition du projet ... Je ne dis pas que cela va être négatif pour les enfants qui seront très bien accueillis mais je dis juste qu'à l'heure actuelle quand on réalise un équipement – je crois que Monsieur du BOUCHERON a suffisamment insisté dessus, il faut anticiper et estimer précisément l'impact financier en terme de charges de fonctionnement dans la durée ... Un centre aquatique à Saint Pardoux, c'est, je crois, 500 000 euros de frais de fonctionnement annuels, après est-ce que « le jeu en vaut la chandelle », c'est une question d'équilibre ... Je n'ai pas tous les éléments pour dire si Saint Pardoux c'est bien ou ce n'est pas bien – j'ai ma petite idée mais ce n'est pas le lieu ici – je dis juste que l'investissement c'est une chose et que ce que cela engendre c'est une autre chose ... Ensuite vous avez parlé je crois de maintenance en l'état du patrimoine, je prendrai deux exemples : l'école Maternelle c'est une toiture à reprendre entièrement parce qu'elle a été moyennement bien conçue – je n'ose pas dire mal conçue à l'origine ou qui a mal vieilli -, nous investirons au cours de l'été environ 300 000 euros, parce qu'il y a dans le secteur un lotissement qui a été construit sans que l'on pense à l'accès de ce lotissement ... Si le mur a souffert, c'est qu'il n'y a pas eu ce que Monsieur du BOUCHERON évoquait « la réflexion qui précède l'action » c'est-à-dire anticiper toutes les problématiques liées à l'implantation d'un certain nombre de pavillons ... Quant aux projets structurants, vous le savez, vous avez un de vos collègues qui a participé à la Commission d'Appels d'Offres, il y a un projet de 2,7 millions d'euros sur la commune, la restructuration du secteur de la mairie et de la place René Gillet, dont tout le monde s'accorde à dire, y compris le directeur du CAUE que j'ai rencontré récemment dans une réunion, que dans ce secteur il y a un certain nombre d'équipements, donc tout cela c'est à mettre à l'actif des équipes précédentes, nous en sommes entièrement d'accord et nous n'avons jamais dit le contraire sauf que ces équipements sont posés par-ci par-là sans aucun lien entre eux donc maintenant il est question de mettre du lien ... Quand on parle de projets structurants, force est de constater que le projet structurant Place Aymard Fayard, n'a pas forcément donné tous les effets voulus donc nous préférons prendre le temps de réfléchir avant d'engager ce type d'opérations ... Voilà quelques éléments de réponse ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Vous évoquez le projet Place Aymard Fayard ... Effectivement vous l'avez dénoncé quand vous étiez en campagne ... Je n'ai pas vu changer grand chose depuis que vous êtes arrivés alors que pourtant c'était un projet qui était très très décrié ... On verra bien si effectivement vous changez énormément de choses par rapport à ce projet d'ici-là parce que c'est facile de critiquer mais souvent la réalité nous ramène à des choses beaucoup plus concrètes ... Vous évoquez les deux pas loin de trois millions d'investissement sur la place René Gillet, vous oubliez de dire que c'est jusqu'à 2020 ... Si je reprends effectivement : moins de deux millions d'euros, c'est la première fois depuis une dizaine d'années qu'il y a si peu d'investissement sur la Commune d'Aixe-sur-Vienne, c'est un constat, ce sont les chiffres qui montrent effectivement ce qu'il en est ... »

M. René ARNAUD « ... Nous n'avons pas fait je crois de catastrophisme comme vous l'avez évoqué ... Nous avons tenu compte d'éléments, c'est aussi la troisième année consécutive de baisse drastique : 125 000 euros de moins pour « l'impôt d'état » comme l'a qualifié notre consultant la dernière fois qu'il en a parlé y compris à la Communauté de Communes ... C'est 125 000 euros qu'on redonne à l'état ... Ce qu'il faut que les contribuables sachent c'est que c'est basé sur les recettes fiscales de la commune, c'est assez pervers comme système ... Madame Marie-Françoise PEROL-DUMONT l'a évoqué samedi matin devant la Fédération des Travaux publics, elle a dit : « Il ne faut pas hésiter à user du levier fiscal » ... Alors cela, c'est facile d'user du levier fiscal, sauf que les contribuables payent et puis après plus on les taxe, plus on redonne ... C'est délirant mais c'est comme cela ... Nous sommes bien d'accords, il faut contribuer au redressement des comptes de la nation, entendez-moi bien, je n'ai plus les chiffres en tête mais les collectivités pèsent pour à peine 10% sur les problématiques de dette de l'état et donc c'est sur elles que porte la majeure partie de l'effort ... Mais on ne va pas refaire les choses indéfiniment, je donne juste cet élément, vous me dites que l'investissement, il est moindre, je ne le conteste pas, les chiffres sont là, on ne va pas contester l'évidence, les conditions ne sont pas non plus forcément les mêmes. Quand nous reversons plusieurs milliers d'euros pour le FPIC et que le Sénateur-Maire GABOUTY l'avait dit à Aixe-sur-Vienne : quand cela revient à la commune de Couzeix, « c'est assez drôle » ... Les lois sont faites comme cela, la redistribution est faite comme cela et si on ne le reversait pas, on pourrait l'investir au sein de la commune ... Après, sur l'investissement, on peut toujours investir davantage, encore faut-il que l'on ait les moyens en terme de logistique marchés publics, je l'ai dit déjà ici, et encore faut-il voir ce qu'amènent ces investissements en terme de fonctionnement supplémentaire par la suite, voilà quelques éléments de réponse ... »

Monsieur Pierre LE COZ « ... Moi je voudrais revenir aux prospectives financières, je reste un peu sur ma faim non pas que cela n'était pas clair et que le travail n'était pas intéressant mais je me posais la question pourquoi on n'a pas aussi étudié les trois ou quatre années à venir en sachant que c'est théorique mais cela nous aurait permis de voir ne serait-ce qu'à taux constant la situation dans laquelle aurait pu être la commune ... Autre chose, j'ai bien retenu que vous ne voulez pas augmenter le taux d'imposition pour 2016, moi j'aurais souhaité que l'on tienne ces propos le temps de la mandature c'est-à-dire jusqu'en 2020 ... Ensuite il y a aussi

*les services aux personnes, vous voulez que la commune soit attractive, c'est peut-être là aussi un choix à faire de dire on n'augmentera pas les services au-delà de l'inflation actuelle et enfin j'ai une petite sensibilité pour les associations, j'aimerais bien aussi que les associations n'aient pas de baisse d'aides pour les années à venir ... »*

*M. Jean du BOUCHERON « ... Si je peux me permettre de répondre déjà au premier point de votre question, la prospective sur trois-quatre ans. Est-ce que vous pouvez me citer quelqu'un qui, il y a trois-quatre ans avait décrit la situation dans laquelle est la France aujourd'hui ? Quand on sait que d'ici un an-un an et demi, on va avoir probablement des évolutions gouvernementales, probablement du mouvement en terme de majorité ... On voit bien que l'état n'a plus d'argent et il va essayer de repousser au maximum un certain nombre de décisions impopulaires pour éviter d'avoir un effet de boomerang électoral ... Ce qui veut dire que « l'élastique, il va se tendre et va nous claquer dans la figure » juste après ... Là, on a une dose d'inconnu qu'il faut absolument qu'on gère. Vous avez raison, il faut mettre les choses en perspective. Nous avons élaboré un plan pluriannuel mais ce que l'on ne veut pas, c'est le figer ... On ne veut pas « être pieds et poings liés » avec un plan qui irait au-delà de ce qu'on peut raisonnablement prévoir de manière juste ... Donc, mise en perspective oui, mais figeage de ce plan au-delà de l'horizon visible, non ... Cela, c'est votre premier point ... Sur les taux d'imposition, c'est pareil, on ne peut pas faire une prospective très sûre sur ce que seront les revenus des Aixois et sur ce que vont faire les autres strates ... J'en reviens encore à ce que je disais tout à l'heure : nous sommes une des composantes de la fiscalité qui s'impose aux contribuables ... Cela voudrait dire, en fait, que pour faire de la prospective sur les taux, il faudrait que l'on soit tous d'accords entre le gouvernement, le Département, l'intercommunalité et nous pour figer le plan d'évolution des taux ... Cela va être compliqué je pense ... »*

*Monsieur Pierre LE COZ « ... Je me situe par rapport à la commune ... »*

*M. Jean du BOUCHERON « ... Bien sûr mais on ne peut pas considérer uniquement la commune prise isolément comme s'il n'y avait rien autour, nous sommes d'accord là-dessus ? ... S'agissant des tarifs, il y a une évolution de certains tarifs effectivement des services municipaux mais cette évolution ne comble pas l'écart et le déficit de la plupart de ces services. Nous avons vu ensemble lors de la Commission des Finances qu'un certain nombre de ces services pour lesquels la contribution annuelle de la commune, ne serait-ce que pour équilibrer le compte est très importante ... C'est normal qu'on le fasse, c'est la mission, c'est la vocation de la commune de le faire, évidemment, mais on n'est pas en train de « faire du gras » si j'ose dire sur le dos des Aixois avec ces tarifs-là ... On essaie juste de diminuer le déficit pour qu'il reste à un niveau contrôlé et qui ne nous amène pas vers une impasse ... »*

*M. René ARNAUD « ... Si on peut donner un exemple ... Je crois que c'est monsieur ABBADIE qui en Commission des Finances a parlé des tarifs de piscine sur la commune de Limoges ... On avait comparé - je ne parle pas d'Aquapolis - mais des piscines municipales ... »*

*M. Xavier ABBADIE « ... Oui tout à fait, Je crois que Monsieur LE COZ était à la Commission, on avait effectivement comparé le tarif des entrées de la piscine d'Aixe-sur-Vienne avec les tarifs de la piscine notamment celle des Casseaux et on est encore en-dessous des tarifs pratiqués aux Casseaux ... Donc on n'est quand même pas déraisonnable, je ne pense pas ... »*

*M. René ARNAUD « ... Le maintien des taux jusqu'en 2020, c'est un doux rêve mais moi je ne suis pas capable de m'y engager. La hausse la plus modérée possible, oui, le maintien, je ne sais pas ... Il y avait le mot « incertitude » qui était mentionné dans le diaporama ... C'est un manque de lisibilité puisque nous avons un transfert de compétences qui va s'opérer, donc cela va bouger beaucoup ... Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, par exemple, l'assainissement collectif sera vraisemblablement transféré à la Communauté de Communes ... Cela dit, il s'agit d'un budget annexe, mais il y a un certain nombre d'évolutions de ce type dont il va falloir tenir compte et le manque de lisibilité, il est là ... Quelles seront les compétences transférées ? Nous n'avons pas encore tous les éléments ... Pour ce qui est de la prospective, nous avons élaboré un plan pluriannuel d'investissement que l'on essaie de tenir au plus près et d'adapter régulièrement et d'une prospective sur la durée du mandat ... Mais comme le disait Monsieur du BOUCHERON, à quatre-cinq ans, on n'a pas tous les éléments donc effectivement, on peut établir une prospective : s'il n'y a rien de changé, qu'est-ce qu'il se passerait ? J'ai entendu parler de relever la valeur du point d'indice, il y a eu une discussion il n'y a pas très longtemps .... Ce serait une bonne chose pour tous les personnels qui sont payés à partir de ce point d'indice dans la fonction publique territoriale mais cela induit un impact non négligeable sur les charges de personnel, ce n'est pas une critique mais cela constitue une des évolutions de la loi qu'on ne maîtrise pas et sur lesquels on ne peut pas se prononcer ... Quant aux associations, moi je crois qu'il faut arrêter parce que les associations, elles bénéficient de près de 60 000 euros de subventions et elles bénéficient également de la mise à disposition du personnel municipal ... Dès qu'elles ont besoin de quelque chose, il n'y a jamais de refus ... Les associations Aixoises ne sont pas malheureuses et dans ces associations, il y a des bénévoles qui se dévouent, qui se donnent et que je remercie ... Nous avons effectivement demandé une participation de 10% l'an dernier sur la subvention de base ... Il n'est pas dans mon intention à l'heure actuelle de recommencer en*

2016 ... Par contre ce qu'on regardera, c'est l'état des finances en 2016 des associations qui ont épargné à côté 10 000-15 000 euros de placé tranquillement qui rapportent ... Le but du monde associatif, ce n'est pas ce genre de choses donc on va cette année, c'est clair, regarder cela parce qu'attribuer une subvention à des associations qui pourraient peut-être « piocher un petit peu dans le bas de laine », cela ne me semble pas logique ... Il faut distinguer différents types d'associations : une association qui emploie du personnel ne sera pas logée à la même enseigne puisqu'on connaît tous les problématiques en cas de maladie, de licenciement ou autres donc pour les associations qui ont du personnel et qui participent à l'emploi sur la commune, nous n'aurons pas la même approche ... Voilà ce sur quoi on sera vigilant et concernant le monde associatif qu'il soit sportif, culturel, caritatif - je vais sûrement en oublier - le soutien va continuer ... Le soutien ce n'est pas que des subventions, c'est aussi de la logistique ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Oui Monsieur le Maire, une petite précision pour moi personnellement, vous avez fait tout à l'heure une remarque concernant le Pôle Jeunesse qui est en construction ... Vous avez dit qu'il pourrait avoir une conséquence sur le restaurant scolaire, je n'ai pas compris ... »

M. René ARNAUD « ... C'est connu depuis le début, ce n'est pas une surprise mais les enfants de moins de six ans prendront leur repas sur place, c'est-à-dire qu'il est prévu une salle de restauration, non pas la confection de repas, les repas seront livrés on ne sait pas encore par qui puisque vu les montants il y aura un appel d'offres ... On se pose la question de savoir si la Commune d'Aixe répondra à cet appel d'offres, est-ce qu'elle a vocation ou pas ? ... Les mercredis, - une convention a été signée avec le Collège - les enfants de plus de six ans prendront leur repas au collège ... Le restaurant scolaire de la commune d'Aixe accueillera donc les enfants de plus de six ans du Pôle Jeunesse, seulement durant les vacances scolaires ... Inévitablement, ces décisions auront un impact sur le fonctionnement des services de la commune d'Aixe ... C'est donc une réorganisation qu'on est en train de travailler en interne ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Je vous remercie ... »

M. Xavier ABBADIE « ... Puisqu'on parle du Pôle Jeunesse, je voudrais faire part de mon sentiment en tant qu'Aixois ... Bien évidemment je ne mets pas en cause du tout ce projet, en plus il est sur Aixe, c'est très bien, par contre je trouve dommage que cet équipement n'ait pas pu être mutualisé avec un autre ... Je pense notamment au bâtiment de la Communauté de Communes qui est situé à un endroit où au moins ils sont sûrs de ne pas être embêtés ... On ne peut pas se garer, c'est infernal ... Et je trouve personnellement que la mutualisation aurait été possible - je ne veux pas dire qu'elle n'a pas été réfléchie - mais je trouve un peu dommage que concernant un équipement comme le Pôle Jeunesse qui va être utilisé le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires, il n'y ait pas eu une autre action sur cet endroit, voilà ce que je regrette ... »

M. Serge MEYER « ... Ce sujet a été abordé au début où l'on était aux affaires ... Bien évidemment ce Pôle Jeunesse qui n'allait vivre que quelques jours par semaine, moi j'ai tout de suite demandé pourquoi ne pas mettre une permanence dans ce Pôle Jeunesse et on avait vu avec Monsieur le Maire l'éventualité de quitter le bâtiment actuel de la Communauté de Communes pour venir s'installer dans ce Pôle Jeunesse ... On nous a expliqué que les bâtiments n'étaient pas faits pour cela et c'est là qu'avec Monsieur le Maire on avait demandé éventuellement, puisqu'on était au début, si on ne pouvait pas prévoir un bâtiment spécial pour faire « remonter » la Communauté de Communes ... On nous a fait un chiffrage qui, bien évidemment était un chiffrage qui faisait exploser les compteurs et donc la Communauté de Communes nous a dit : « Voyez on a fait cela, mais en définitif, on ne pourra pas financer » ... Mais cela a été proposé dès le départ ... »

M. René ARNAUD « ... Pour compléter ce que disait Monsieur ABBADIE, il servira aussi pour les ados toute la semaine (uniquement le bâtiment pour les ados) puisque l'ALGECO situé à côté du collège va disparaître et que les jeunes du collège le soir pourront rejoindre le Pôle Jeunesse ... Mais cela n'augmente substantiellement pas l'utilisation de ce bâtiment donc je suis tout à fait d'accord sur le fait que cet équipement sera globalement sous-utilisé et j'insiste sur le fait que nous avons souhaité effectivement qu'il puisse servir de siège à la Communauté de Communes ... La Communauté de Communes va avoir des compétences qui vont augmenter dans les mois qui viennent et donc la nécessité en espaces supplémentaires risque d'être à l'ordre du jour ... Puisqu'on parle de chiffres, c'est le moment où jamais aujourd'hui, la réduction de 15% des indemnités des élus que nous avons pratiquée dès notre arrivée, cela représente sur la durée du mandat 90 000 euros de non dépense pour la commune ... La renégociation du prêt sur la durée s'élève à 30 000 euros Monsieur du BOUCHERON ? je pense que c'est plus, on doit être au-delà de 35 000 euros ... Voilà quelques éléments en terme de gestion ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... On peut constater les efforts qui sont faits dans le cadre de la réduction des dépenses en particulier sur le fonctionnement ... Je continue à dire que dans une collectivité quand il ne reste pas grand chose on doit jouer effectivement sur les investissements ... Vous l'avez dit, vous l'avez martelé, tous les voyants sont au vert, plus qu'au vert ils sont au « vert fluo » ... Le discours que vous nous tenez là, Monsieur le Maire, Monsieur du BOUCHERON, je l'ai déjà entendu l'année dernière, c'est pratiquement le même, je regarderai quand même le compte-rendu ... Et je pense que l'année prochaine vous nous sortirez encore le même ... C'est cela qui me pose problème par rapport à ce que vous voulez que soit Aixe-sur-Vienne dans les



*années à venir ... Je reviens par rapport à beaucoup de projets ... Il y avait un Conseil des Citoyens dont quelques membres ici étaient présents et qui avaient faits des beaux projets, on n'en entend plus parler ... Il y avait aussi des choses qui avaient été inscrites dans le cadre du développement durable qui permettaient aussi d'aller sur des économies effectivement de fonctionnement, on n'en entend plus parler, ainsi de suite ... Cela me pose problème par rapport à cela ... »*

*M. Jean du BOUCHERON « ... Juste une précision, l'année dernière, ce n'était pas « les voyants étaient au vert », c'était « on va essayer de mettre les voyants au vert » ... Donc là maintenant ils sont passés au vert et donc fin d'année 2016, nous pourrions constater quelle est l'évolution réelle des investissements, nous aurons des taux qui vont être assez significatifs donc ce n'est pas le même discours, c'est une constance dans l'action et dans l'analyse ... Ce n'est pas statique, c'est juste une « mise en perspective », voilà peut-être pourquoi vous avez une impression de discours inchangé et effectivement il y a une volonté qui est inchangée, il y a une méthode qui est déroulée, mais la situation, elle a sacrément évolué d'une année à l'autre, je peux vous le dire ... Et vous n'avez qu'à analyser les ratios, vous verrez aussi qu'on essaie de faire en sorte qu'à la fin de la mandature, les Aixois disent : « Chouette, je suis à Aix et c'est mieux que dans d'autres communes » ... »*

*M. René ARNAUD « ... Sur l'Agenda 21, il me semble qu'il se passe un certain nombre de choses, la problématique que vous évoquez éventuellement c'est la poursuite de l'extinction de l'éclairage public, je croyais l'avoir dit en Commission des Finances mais c'était peut-être dans une autre instance, nous allons effectivement poursuivre ... Mais il n'est pas possible de « courir tous les lièvres à la fois » et les journées n'ont que 24 heures pour le personnel qui donne beaucoup de son temps pour un bon nombre de projets donc concernant ceci, cela va venir, nous allons demander au Service Electricité de réaliser une étude sur de nouveaux secteurs ... j'ai souhaité par contre que tout cela se fasse en liaison avec les habitants sur le terrain et j'ai souhaité – cela a pris un peu de temps – que soient mis en place des Comités de quartier pour que les gens puissent donner leur avis ... Cela fonctionne bien sur un projet dont nous allons reparler qui concerne la renumérotation des rues ... Les Comités de quartier n'auront pas de financement propre parce que nous ne sommes pas la commune de Brive qui offre un budget à chaque Comité de quartier ... Nous prendrons en compte dans le budget général les demandes de ces Comités de quartier et si vous faites allusion à un projet de chemin de randonnée – le seul projet d'envergure – nous allons nous y atteler maintenant ... Cela ne nous avait pas semblé être la priorité des priorités en reprenant les affaires ... Tout cela c'est affaire d'appréciation personnelle ... Je citerai autre chose : quand on a construit le Centre Sportif, on a dit que cela coûterait moins cher de l'enterrer sauf que pour que cela coûte moins cher, il ne fallait pas déplacer la terre donc en début de mandat, ont été dépensés près de 45 000 euros pour régaler la terre et pour en évacuer un peu. Si « faire du buzz » sur la commune c'est de faire un gros trou, mettre la terre à côté et combler le trou avec un équipement, ce n'est pas notre façon de voir les choses donc avant de se lancer dans les projets nous essayons d'analyser ... Nous avons bien fait d'ailleurs car il y avait une autre possibilité – vous l'aviez évoqué Monsieur du BOUCHERON – de 300 ou 500 millions d'euros de l'Etat pour favoriser l'investissement donc nous reconnaissons – vous l'aviez déjà évoqué – que sur cet aspect-là l'Etat fait un effort ... C'est à l'échelle de la grande Région de mémoire et nous sommes un peu petit à l'échelle de la grande Région mais il se trouve et j'en parlais récemment en réunion au Pays d'Ouest Limousin que les projets sur Aix intéressent un certain nombre de personnes que ce soit la DDT, le CAUE ... Et donc nous allons présenter un dossier et heureusement que nous n'avons pas commencé les études ... La nuance entre une équipe qui arrive et une équipe qui est en place depuis longtemps : l'équipe qui est en place depuis longtemps, elle a pu amorcer ses projets et puis elle les fait ... Là, quand on est arrivés, on nous l'a reproché, vous nous l'avez reproché, mais on a continué des actions qui étaient déjà amorcées ... On le savait puisqu'on était informés de ce qui se passait quand même sur la commune et quand c'était bien, nous avons continué ... Entre temps, nous avons eu des imprévus et nous gérons les imprévus ... Nous réalisons des travaux avec des entreprises basées sur la commune pour favoriser l'économie locale aussi ... Le budget vous sera présenté fin mars avec entre temps une Commission des Finances où nous détaillerons les fiches d'investissement – c'est ce que vous disiez tout à l'heure – où l'on pourra en savoir un peu plus projet par projet ... Une dernière chose que l'on peut évoquer aussi c'est que la commune dispose d'un parc de réserves foncières qu'il va falloir gérer dont certaines ont été acquises on ne sait pas trop pourquoi donc maintenant il faut que l'on optimise et nous allons bénéficier de l'assistance de la DDT ... Nous essayons d'optimiser notre gestion ... »*

M. Jean du BOUCHERON rappelle que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les Communes de plus de 3 500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il contient une analyse de la situation financière de la Collectivité portant sur l'évolution des principaux postes budgétaires, les marges de manœuvre (épargne, fiscalité, endettement), le mode de financement des dépenses d'investissement, la présentation consolidée des résultats afférents au dernier exercice connu.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les orientations financières avec des analyses rétrospectives et prospectives des finances et de prendre acte de la tenue du débat budgétaire pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue, dans les conditions prescrites par la loi, du débat budgétaire pour l'année 2016 et des orientations définies.

#### ☛ **Admissions en non valeur**

M. Jean du BOUCHERON rappelle que l'Article L.2343-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « ... les comptables qui n'ont pu recouvrer les recettes dont ils étaient chargés, mais qui établissent que le défaut de recouvrement résulte de causes indépendantes de leur diligence, peuvent obtenir que ces recettes soient admises, par décision administrative, en non-valeur. Il est à noter que les délibérations des Conseils Municipaux prononçant l'admission en non-valeur de titres de recettes sont de simples mesures d'ordre budgétaire et comptable qui ne peuvent influencer sur la responsabilité encourue par le receveur municipal devant la juridiction financière. En sens inverse, le refus du Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ne peut empêcher le juge des comptes de libérer le comptable dont les diligences ont été suffisantes ».

#### **Budget Principal**

Le Conseil Municipal prononce l'admission en non-valeur des titres de recette portés ci-dessous pour un montant global de 66,00 €.

Titre T- 168 (2014)	33,00 €
Titre T- 448 (2014)	33,00 €
	-----
TOTAL	66,00 €

Il s'agit du non règlement de frais de prise en charge, d'identification et de garde d'animal.

*Vote : 28 pour*

#### ☛ **Association « Action Façade » – versement d'une subvention**

M. René ARNAUD précise que Monsieur MARISSAL ne prendra pas part au vote.

M. Patrice POT rappelle que l'association a été créée en avril 1988, pour participer à la mise en œuvre de la politique municipale en matière de restauration du patrimoine et plus particulièrement sur les actions de restauration des façades.

Pour permettre à l'Association d'honorer le paiement des aides accordées, il est demandé au Conseil Municipal de verser une subvention de 3 500,00 €.

#### Situation

A ce jour reste sur le compte : 1 721,76 €

#### Affaires

→ dossier DAVID Annie Chez Caillaud	accordé :	1 215,59 €	travaux non réalisés
→ dossier JAVAUD Marie Hélène Rue de Cognac	accordé :	1 219,59 €	travaux réalisés - à verser
→ dossier MASSALOUX Olivier Avenue du Président Wilson	accordé :	1 166,20 €	travaux non réalisés
→ dossier MARISSAL Guy Avenue du Président Wilson	accordé :	1 609,86 €	travaux réalisés - à verser

Nouvelle attribution à verser sur l'exercice 2016 : 3 500,00 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 3 500,00 € à l'Association « Action Façades ».

*Vote : 27 pour*

#### ☛ **Acceptation remboursement de sinistre**

M. Jean du BOUCHERON rappelle que la nature particulière des contrats d'assurance, implique que les compagnies, avant de verser l'indemnité, s'assurent que celle-ci a fait l'objet d'un accord de la part de la Collectivité bénéficiaire. Il revient alors au Conseil Municipal de délibérer pour accepter le montant des indemnités de sinistre auquel la Commune a droit en exécution d'un contrat d'assurance.

Le Conseil Municipal autorise l'encaissement des indemnités de sinistre d'un montant de 70,00 € par SMACL (dégâts sur instrument de musique).

*Vote : 28 pour*

#### ☛ **Office Public de l'Habitat 87 – Construction de logements « Beaubonnat 3 » - Garantie d'emprunts de la Commune à hauteur de 50 % - Approbation**

Mme Martine CELAS rappelle que par courrier en date du 28 janvier 2016, l'Office Public de l'Habitat 87 a sollicité la Commune d'Aixe-sur-Vienne afin que cette dernière accorde sa garantie à hauteur de 50 % des prêts souscrits, concernant la construction de 18 pavillons locatifs sociaux à Beaubonnat.

*Dans le cadre de l'exercice de leurs compétences, les Collectivités locales ont la possibilité d'intervenir en garantissant les emprunts d'un tiers. Si les garanties financières aux emprunts contractés par des personnes de droit public ne sont soumises à aucune disposition particulière, celles accordées à des personnes de droit privé sont réglementées par les dispositions des articles L.2252-1, L.3231-4 et L.4253-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Afin de protéger les finances des Collectivités contre les risques liés à l'exécution de tels engagements, le législateur a prévu des règles prudentielles qui encadrent l'exercice de cette compétence.*

*A noter par ailleurs que l'ensemble du dispositif prudentiel n'est pas applicable aux garanties d'emprunts accordées par les Collectivités locales au profit de personnes privées pour des opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements bénéficiant d'une subvention de l'Etat, ou réalisées avec le bénéfice de prêts aidés ou encore pour des projets réalisés par les organismes d'habitations à loyer modéré ou des sociétés mixtes.*

*Les sommes exigibles liées à la mise en jeu d'une garantie d'emprunt accordée par une Collectivité Territoriale doivent s'analyser pour cette Collectivité comme une dépense obligatoire au sens de l'article L.1612-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui peut faire l'objet d'une inscription et d'un mandatement d'office par le préfet.*

*Enfin, la décision prise par l'organe délibérant doit préciser le nom de l'établissement prêteur, les caractéristiques des emprunts garantis (montant, durée, taux d'intérêt, modalités de remboursement) ainsi que l'objet de l'opération financée par les emprunts.*

Cette opération concerne la construction de 18 logements financés par deux prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant global de 2 203 000,00 €.

#### **Contrat n°45939 : 12 logements**

2 lignes de prêt :

- 468 000 € (taux 0.55% - durée : 40 ans)
- 954 000 € (taux 1.35 % - durée : 40 ans)

#### **Contrat n° 45948 : 6 logements**

2 lignes de prêt :

- 260 000 € (taux 0.55% - durée : 40 ans)
- 521 000 € (taux 1.35 % - durée : 40 ans)

*Pour mémoire, la Commune d'Aixe-sur-Vienne a déjà accordé la garantie d'emprunt au profit de l'APAJH, la Mutualité de la Haute-Vienne, l'ODHAC, Association Espace Familial, la société HABILIM.*

M. René ARNAUD « ... Il semblerait pour ceux qui sont inquiets que l'Office Public de l'Habitat 87 ait des finances saines et que cette garantie de prêt ne soit pas problématique pour la commune ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Est-ce qu'il y a une autre collectivité qui se porte garante elle aussi ? parce que là, je vois que l'on est à 50%, est-ce qu'il y a une autre collectivité qui est co-garante ? ... »

Mme Dominique DELAGE « ... Je n'en n'ai pas connaissance mais oui forcément parce qu'il y a 50% effectivement, il doit y avoir une garantie complémentaire, on posera la question ... »

M. René ARNAUD « ... La commission d'attribution est programmée cette semaine et les logements seront mis à disposition au 1<sup>er</sup> juin de mémoire donc une réalisation qui progresse malgré les conditions météo sur le chantier ... Pas de retard dit Monsieur JASMAIN ... »

Le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement des emprunts, contrat n° 45939 et contrat n°45948, d'un montant respectif de 1 422 000,00 € et 781 000,00 €, souscrits par l'Office Public de l'Habitat 87 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts sont destinés à la construction de 18 logements situés lieu-dit « Beaubonnat » à Aix-sur-Vienne.

Le Conseil Municipal précise que la garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat 87 dont l'Office Public de l'Habitat 87 ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Conseil Municipal précise que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat 87 pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

*Les contrats de prêt signés par l'Office Public de l'Habitat 87, sont annexés à la présente délibération.*

*Vote : 28 pour*

#### **☛ Requalification urbaine du secteur Mairie / René Gillet – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement**

M. Jean du BOUCHERON « ... Vous disposez d'une annexe jointe à la note de synthèse et qui vous présente le tableau pluriannuel qui correspond à ce programme ... Quelques mots d'explication puisqu'on en a discuté en Commission des Finances mais cela mérite d'être expliqué en termes simples avant une explication plus technique et administrative ... Nous portons un projet de requalification qui est planifié sur plusieurs années et à partir du moment où l'on présente des dépenses qui n'ont de sens que quand elles s'inscrivent dans ce projet de plusieurs années, nous avons souhaité procéder à un vote pour autoriser ces dépenses pluriannuelles ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Je n'arrive pas à saisir tout à fait le sens puisqu'on va voter le budget où toutes les dépenses sont inscrites sur l'année 2016 et je ne comprends pas cette délibération qui arrive maintenant ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Encore une fois, c'est réglementaire, c'est parce que ces dépenses-là n'ont de sens que dans leur aspect répétitif parce qu'il faut mener le projet à bien à terme ... C'est un plan de dépenses sur plusieurs années, cela déborde le cadre du budget ... »

M. René ARNAUD « ... Si je puis compléter, pour que l'on puisse l'inscrire dans le budget 2016, il faut que l'on soit déjà d'accord au niveau de ce Conseil sur le principe sinon on inscrirait les 48 200 euros en 2016 sans être sûr d'avoir la possibilité de lisser sur plusieurs années ... Il me semble que cela avait été fait comme cela pour la gendarmerie et pour la Place de l'Eglise de mémoire mais je n'ai plus tous les éléments en tête ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Je pense que c'était à un autre moment ... Mais là c'est la même chose, on est en amont du budget, je continue à le dire puisqu'on va le voter donc cela n'empêchait pas de présenter cette délibération dans le cadre du budget sur le plan pluriannuel ... D'accord sur le principe d'un plan mais pas sur les sommes qui sont engagées, cela me pose problème ... »

M. René ARNAUD « ... On vérifiera la légalité ... On peut dire que l'on pense que c'est légal et il y a un contrôle de légalité ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Ce que vous voulez dire, c'est que vous, vous auriez vu ce vote là au moment du vote du budget, c'est cela ? ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... On anticipe effectivement sur un PPI avec des enveloppes qui sont mises ... Je comprends effectivement le plan pluriannuel sur le principe ... Je suis désolé, je continue à le dire, il y a un débat d'orientations budgétaires qui vient d'être fait avec des enveloppes qui sont mises dedans sur un plan ... Après si vous voulez le présenter maintenant ... »

Mme Dominique DELAGE « ... L'autorisation de programme/Les crédits de paiement - l'AP/CP - suit un dispositif réglementaire ... Elle doit faire l'objet d'une présentation préalable au moment du débat d'orientations budgétaires, être actée au moment du budget sachant qu'il s'agit d'une inscription budgétaire donc ce n'est pas une dépense, c'est une prévision et elle est réactualisée en fin d'année ... Cela permet d'avoir une idée du lissage de la dépense et d'engager la collectivité sur un programme qui est défini et qui nécessite un engagement de dépenses sur plusieurs années et réglementairement, cela doit se présenter au moment du débat d'orientations budgétaires ... Et si au cours de l'année, l'enveloppe prévisionnelle par exemple au cours de l'exercice 2016 a besoin d'être réactualisée, à ce moment-là, la collectivité présentera devant l'organe délibérant une nouvelle AP/CP en ayant réactualisé des montants puisque le prévisionnel inscrit aujourd'hui ne correspondra peut-être pas forcément à la dépense réalisée ... C'est le cas en fait de ce qui a été fait précédemment pour les opérations Place de l'église et gendarmerie ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Je ne remets pas en cause cela, comme il a été dit, c'est bien dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, je veux dire, je ne comprends pas pourquoi cela fait partie d'une délibération spécifique de ce que l'on a discuté tout à l'heure ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... C'est en même temps ... »

Mme Dominique DELAGE « ... Parce que l'AP/CP doit être identifiée ... C'est un élément, une pièce justificative qui doit être attachée à une des délibérations de l'organe délibérant ... »

M. Jean du BOUCHERON rappelle que les dépenses d'investissement des Communes peuvent faire l'objet **d'autorisations de programme** qui permettent de gérer dans le temps les opérations pluriannuelles. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution de ces investissements.

Les Collectivités territoriales peuvent donc engager la totalité de la dépense par le vote d'une autorisation de programme et n'inscrire chaque année que les crédits de paiement nécessaires à l'acquittement de la tranche annuelle de l'opération. Cette technique permet d'éviter les reports de crédit important d'une année sur l'autre par rapport à la situation où elle serait obligée d'inscrire à son budget dès la première année la totalité des dépenses nécessaires à l'opération pluriannuelle.

**Les crédits de paiement** sont la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Il s'agit de la concrétisation annuelle des engagements de la gestion pluriannuelle qui va se retrouver inscrite dans le budget de la Collectivité.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles font l'objet d'un vote en séance du Conseil Municipal, lors du vote du budget.

M. Jean du BOUCHERON « ... Encore une fois, je vous rappelle qu'il s'agit d'un plan qui décrit clairement le lissage d'une dépense globale de 3 426 000 euros ... »

Le Conseil Municipal adopte l'autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants pour l'opération de Restructuration urbaine secteur Mairie / René Gillet, tels que définis en pièce jointe.

*Vote : 28 pour*

M. René ARNAUD précise que cette délibération est adoptée moyennant que l'on vérifie la légalité. Cela sera retranscrit dans le budget et il y aura un vote qui engagera la somme contrairement à cette délibération qui relève davantage d'un engagement de principe.

#### ☛ **Installation classée LAMBERTY – Verneuil-sur-Vienne**

M. Patrice POT rappelle que par délibération n°2015/101 en date du 02 juillet 2015, l'Assemblée Délibérante émettait un avis favorable au projet présenté par la société LAMBERTY, sise Zone Industrielle du Mas des Landes à Verneuil-sur-Vienne, à l'effet d'exploiter une installation de tri, transit, regroupement et traitement de déchets dangereux. Les conclusions et avis du commissaire enquêteur en date du 17 août 2015 ont conduit les services de la Préfecture à délivrer un arrêté autorisant la société LAMBERTY à augmenter ses capacités de stockage et de traitement de déchets dangereux au sein de son établissement de négoce de produits chimiques et de transit, regroupement et traitement de déchets dangereux sur la Commune de Verneuil-sur-Vienne. Il s'agissait d'accroître les capacités de stockage de déchets en vrac sur le site, d'augmenter la capacité de broyage et de mettre en place un traitement des eaux souillées.

Cet arrêté, conformément aux dispositions de l'article R.512-39 du Code de l'Environnement doit faire l'objet d'une communication en Conseil Municipal.

M. Patrice POT « ... *Cet établissement a fait l'objet d'une enquête d'utilité publique au cours des mois de Juillet et Août de l'année dernière ... Un Commissaire-enquêteur avait été désigné par le Préfet ... Ce Commissaire-enquêteur a rendu son rapport et au vu de ce rapport, le Préfet a autorisé l'extension de l'établissement ... La commune est concernée parce qu'elle est dans un rayon de 3 kilomètres de cet établissement au même titre que les communes d'Isle et autres ...* »

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de l'arrêté autorisant la société LAMBERTY à augmenter ses capacités de stockage et de traitement de déchets dangereux au sein de son établissement de négoce de produits chimiques et de transit, regroupement et traitement de déchets dangereux à Verneuil-sur-Vienne.

\* L'arrêté est consultable en Mairie.

☛ **Travaux d'extension du réseau d'assainissement rive droite de la Vienne – Conventions pour servitude de passage en propriété privée – parcelle cadastrée section BD n°153 et parcelle cadastrée section BD n°154**

M. Xavier ABBADIE rappelle que dans le cadre du projet de travaux d'extension du réseau collectif d'assainissement, Rive Droite de la Vienne, tranche conditionnelle n°1, une partie de la canalisation d'eaux usées doit être construite en propriétés privées. Il convient aujourd'hui de finaliser les conventions pour « autorisation d'établissement et d'exploitation de canalisations et d'ouvrages annexes », avec les propriétaires des parcelles concernées (projets de conventions joints en annexe)

M. René ARNAUD « ... *Le village de « Chez Caillaud » présente une imbrication des parcelles et des droits de passage plus ou moins contestés, et cetera donc si vous ne comprenez pas le plan, on peut vous donner des explications ...* »

M. Xavier ABBADIE « ... *En fait il s'agit de traverser des parcelles, la particularité dans ce village c'est que les parcelles sont délimitées de manière un peu particulière, et surtout il n'y a pas eu de droits de passage actés chez le notaire ce qui fait que ce n'est pas facile de passer au milieu de tout cela ... Je rappelle que la commune agit dans le prolongement des travaux qui ont été réalisés pour assainir le village de Vienne ...* »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer, avec **Monsieur et Madame DAVID**, propriétaires de la parcelle cadastrée section BD n°153, située Chez Caillaud 87700 Aix-sur-Vienne, la convention pour autorisation d'établissement et d'exploitation de canalisations et d'ouvrages annexes, telle qu'indiquée en pièce jointe.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer, **Monsieur et Madame RAMEAUD**, propriétaires de la parcelle cadastrée section BD n°154, située Chez Caillaud 87700 Aix-sur-Vienne, la convention pour autorisation d'établissement et d'exploitation de canalisations et d'ouvrages annexes, telle qu'indiquée en pièce jointe.

*Vote : 28 pour*

M. René ARNAUD « ... *Je tiens à remercier au passage les particuliers qui nous permettent de réaliser cet équipement ...* »

M. René ARNAUD précise que les projets de délibérations initialement prévus à l'ordre du jour de ce soir et qui concernent les modifications de composition de commissions sont reportées à la prochaine séance. Cette décision intervient à la suite de l'annonce faite par Madame Marie-Agnès TREILLARD en début de séance s'agissant du souhait de non participation au Conseil Municipal de Mme Aurélie ANGLERAUD.

☛ **Contrat de location d'un emplacement de camping – caravaning à usage touristique et de loisirs – Avenant n°4**

M. Claude MONTIBUS rappelle que par délibérations n°51/2012 en date du 29 mars 2012, n°12/2013 en date du 04 mars 2013, n°19/2014 en date du 04 mars 2014, n°63/2015 en date du 31 mars 2015, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer avec Monsieur et Madame MALIGNER, un contrat de location d'un emplacement de camping-caravaning à usage touristique et de loisirs, pour une période de un an. Le contrat arrivant à expiration et Monsieur et Madame MALIGNER ayant fait connaître leur intention de

prolonger leur occupation pour une année supplémentaire, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 au contrat de location, tel que présenté en annexe

M. René ARNAUD « ... Il s'agit d'un contrat renouvelé chaque année ... C'est une très bonne chose, le mobil'home est fleuri, ce sont les premiers arrivés ... »

M. Claude MONTIBUS « ... Nous avons un gardien ... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur et Madame MALIGNER, demeurant 95 bis rue Montmailler, 87000 Limoges, l'avenant n°4 au contrat de location d'un emplacement de camping-caravaning à usage touristique et de loisirs - Camping municipal Les Grèves.

*Vote : 28 pour*

**☛ Association Limousin Arts Martiaux Historiques et Européens – Reconstitution Historique Médiévale - LAMHE & RHIME - Convention d'utilisation de la salle Antoine Blondin**

M. Alain BAYLET « ... Ce sera une association toute nouvelle sur la commune ... »

M. Alain BAYLET rappelle que la Commune d'Aixe-sur-Vienne a été sollicitée par l'Association Limousin Arts Martiaux Historiques et Européens – Reconstitution Historique Médiévale, afin de pouvoir bénéficier de la mise à disposition d'un équipement sportif municipal, une fois par semaine pour ses activités.

Cette association a pour but :

- La recherche et l'analyse de sources historiques variées traitant des arts martiaux européens
- La mise en pratique des enseignements de ces sources historiques au cours de séances d'entraînements régulières
- La promotion des arts martiaux historiques Européens dans la région Limousin
- L'organisation de manifestations ouvertes au public en lien avec les arts martiaux historiques européens
- L'organisation de stages ayant trait aux arts martiaux historiques européens

La salle Antoine Blondin située lieu-dit « Vienne », disposant de créneaux libres, et compte tenu de l'objet de cette Association qui pourrait participer à l'émergence de manifestations ouvertes au public en lien avec le jardin d'inspiration médiévale Jeanne d'Albret, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de l'Association Limousin Arts Martiaux Historiques et Européens – Reconstitution Historique Médiévale- LAMHE & RHIME, la convention d'utilisation de la salle Antoine Blondin telle que présentée en annexe.

Mme Gisèle MOREAU « ... C'est le mot « arts martiaux » qui m'a un petit peu accroché ... Alors j'aimerais savoir s'il te plaît Alain, qu'est ce que c'est que cette association « Limousin des Arts martiaux » ? Est-ce que tu peux m'en dire un peu plus ? Je suis très intéressée ... »

M. Alain BAYLET « ... Donc, je ne ferai pas de démonstration ce soir, désolé ... On va dire que c'est un mélange d'activités sportives et de reconstitution historique avec des épées notamment, des protections aux genoux, aux mains, voilà ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Ce n'est pas du théâtre ? ... »

M. Alain BAYLET « ... Non, ce n'est pas du théâtre, c'est de la reconstitution historique ... »

M. René ARNAUD « ... Il faut lire en un seul bloc « Arts martiaux historiques » ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Oui parce que j'ai cherché sur Internet, j'ai complètement découvert cela mais je n'étais pas été très convaincue ... C'est pour cela que je pose la question ... »

M. René ARNAUD « ... Ce qu'on peut dire déjà c'est qu'il s'agit d'une convention pour un an et qu'ils nous ont dit qu'ils pourraient participer à une animation donc après il faut voir s'ils jouent le jeu ou pas à ce niveau-là ... C'est pour cela que nous étions très favorables à cette approche ... »

M. Alain BAYLET « ... Par contre, ils ne sont affiliés à aucune fédération sportive ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Non, c'est sûr ... Mais les entraînements auront lieu je crois le lundi ? ... »

M. Alain BAYLET « ... Le lundi soir puisque le créneau est libre ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... On peut aller les voir ? »

M. Alain BAYLET « ... Bien sûr ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Parce que moi je suis intéressée ... Quelque chose concernant cette salle Antoine Blondin que je souhaiterais qu'il me soit précisé : il y a un petit local sur la gauche qui est fermé à clefs.

*Jusqu'à présent, en dehors du personnel municipal, je suis la seule à posséder la clef et avec l'arrivée de cette association ? ... »*

M. René ARNAUD « ... Ils n'ont pas demandé de stockage Monsieur BAYLET ? ... »

M. Alain BAYLET « ... Non, pas de stockage, ils viennent avec leurs propres équipements et ils repartent avec ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Parce que c'est très important. Déjà, il n'y a plus de vitres, et puis nous avons un petit peu de matériel à l'intérieur ... »

M. Alain BAYLET « ... D'accord, mais eux n'en n'auront pas ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... D'accord ... »

M. Alain BAYLET « ... Ils sont à peu près une dizaine au maximum ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Je ne sais pas mais je vais aller les voir ... »

M. Alain BAYLET « ... Tout à fait ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Merci ... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de l'Association Limousin Arts Martiaux Historiques et Européens – Reconstitution Historique Médiévale- LAMHE & RHIME, la convention d'utilisation de la salle Antoine Blondin telle que jointe en annexe.

*Vote : 28 pour*

#### ☛ **Convention cadre – Action littéraire « Lire et faire lire »**

Mme Aurélie CLAVEAU rappelle que depuis Septembre 2012, la Ligue de l'Enseignement, l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) et la Commune d'Aixe-sur-Vienne s'associent dans le cadre de l'opération Lire et faire lire, programme périscolaire tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle principalement en direction des enfants de grande section de maternelle, CP, CE1, CE2 par l'intervention de bénévoles.

Cette action expérimentée depuis plusieurs années au sein des deux établissements scolaires publics, intègre la programmation des activités pédagogiques. C'est une démarche axée sur la lecture d'histoires visant à stimuler le plaisir de lire, l'apprentissage de la lecture, les références à une culture littéraire commune.

Considérant le souhait émis par Mesdames les directrices des écoles maternelle et élémentaire publiques, de pérenniser cette action, il convient de formaliser ce partenariat par l'intermédiaire d'une convention cadre qui définit les règles générales pour ces accueils.

M. René ARNAUD « ... Il s'agit de la reconduction d'une action existante ... »

Mme Aurélie CLAVEAU « ... Oui ... »

Le Conseil Municipal approuve la convention cadre telle que jointe en annexe.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de La Ligue de l'Enseignement de la Haute-Vienne, Madame la Présidente de L'Union Départementale des Associations Familiales de la Haute-Vienne (UDAF), Madame la Directrice de l'école maternelle G.E Clancier et Madame la Directrice de l'école élémentaire R. Doisneau, la convention telle que jointe en annexe, et le cas échéant tous les documents s'y rapportant.

*Vote : 28 pour*

#### ☛ **Réforme des rythmes scolaires – Conventions de prestations de services**

Mme Aurélie CLAVEAU rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires introduite par décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, la Commune d'Aixe-sur-Vienne a fait le choix, pour assurer certaines animations programmées tout au long de l'année scolaire, de faire appel à des intervenants extérieurs.

S'agissant du troisième cycle de l'année scolaire 2015/2016, soit du 25 avril 2016 au 05 juillet 2016, trois associations interviendront à titre onéreux :

- L'Association Aixe Chorégraphie
- L'association Entente Gymnique du Val de Vienne
- David et Delph' Spectacles « ... Il s'agit d'une association proposant des spectacles de magie ... »



Il est donc demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de prestations de services avec les associations précitées.

Mme Gisèle MOREAU « ... Juste, je voudrais être sûre encore de bien lire ... Vous dites : « S'agissant du troisième cycle de l'année scolaire ..., trois associations interviendront à titre onéreux » ... et moi sur la convention avec Aix Chorégraphie, j'avais cru lire gratuité ... »

Mme Aurélie CLAVEAU « ... Après les conventions posent également le cadre de l'intervention, effectivement, il y a un abus peut-être de vocabulaire sur la convention où il est bien noté « trois à titre onéreux » ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... C'est trois ou deux ? ... »

Mme Aurélie CLAVEAU « ... C'est trois ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Donc ce n'est pas gratuit ? ... »

Mme Aurélie CLAVEAU « ... Mais au niveau de la convention par contre, ce n'est pas repris au niveau des tarifs, il y a une erreur ... »

M. René ARNAUD « ... On va rectifier, on remercie Madame MOREAU de nous avoir fait remarquer cela ... C'est dans le texte de la convention avec Aix Chorégraphie qu'il y a une erreur ... »

Mme Aurélie CLAVEAU « ... Oui, sur la mention « règlement » en fait, il est spécifié « gratuité » ... Tout à fait ... »

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de prestations de services à conclure avec

- L'Association Aix Chorégraphie
- L'Association Entente Gymnique du Val de Vienne
- David et Delph' Spectacles

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires définissant les modalités des interventions.

*Vote : 28 pour*

#### ☛ **Mise en place d'une démarche d'adressage – Dénomination et numérotation de voies communales**

M. Yves JASMAIN rappelle que par convention, la Commune d'Aixe-sur-Vienne et la Poste, ont décidé d'engager une démarche conjointe visant à améliorer l'identification et l'accès à tous les administrés. Pour réaliser cet objectif, la collectivité, soucieuse d'améliorer les conditions et le cadre de vie de ses habitants, a décidé de procéder à une vaste opération de dénomination des voies communales et de numérotation des habitations.

Cette démarche a pour objet de faciliter :

- L'intervention des services d'urgence (service d'incendie et de secours, Samu, médecins, ambulances ...)
- L'intervention des services des eaux, Edf, GrDF, des opérateurs d'électricité et de gaz...
- Le travail du service de la mairie
- Les déplacements à l'intérieur des communes, grâce notamment à la technologie GPS
- La livraison des entreprises
- Le développement des services à la personne
- L'accès des facteurs, notamment les remplaçants, au domicile des clients

La dénomination des voies et le numérotage des habitations, constituent une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. René ARNAUD « ... Le choix qui a été fait c'est par exemple pour l'avenue Raymond Poincaré de la poursuivre jusqu'au rond-point de la D2000 ... Elle allait jusqu'à peu près anciennement aux Ateliers modernes, et donc la partie entre les anciens Ateliers modernes et le rond-point s'appelle rue de Bordeaux à l'heure actuelle ... Donc, pour qu'il n'y ait pas de confusion dans les GPS, il va falloir que dans nos délibérations, tout cela soit mentionné ... C'est une convention qui avait déjà été signée avec la Poste et donc M. Mayeras nous a apporté une aide en nous guidant avec des règles simples ... Sachant que dans la démarche, une fois que cette délibération sera validée, on inscrira au budget dans une enveloppe globale consacrée à la signalétique l'achat des numéros et l'achat des plaques pour les noms de rues et pour les poteaux aussi. Pour ce secteur, on est à peu près à 4 000 euros pour donner un ordre d'idées ... »

M. Yves JASMAIN « ... Cela représente 157 numéros et 22 plaques ... »

M. René ARNAUD « ... Un courrier commun entre la commune et la Poste sera envoyé pour informer chacune des personnes concernées et la Poste s'engage à distribuer les numéros ... En préalable, il faut que les noms de rues soient apposés ... »

Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Rue de Beauchabrol, je la vois bien cette rue de Beauchabrol ... »  
M. René ARNAUD « ... Elle commence à partir de l'entreprise La SCAL ... »  
Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Oui, il y a les Ressaudis ... C'est vrai que cela va perturber les habitants je pense parce qu'ils ne se disent pas à Beauchabrol, ils se disent aux Ressaudis ... Et Beauchabrol, il me semble qu'il y a une petite ruelle avec des maisons qui monte ... »  
M. René ARNAUD « ... C'est ce qu'on appelle « Rue de Panguet » ... »  
Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Ah non, « Rue de Panguet », c'est après ... Moi je vois bien : il y a une ferme et deux-trois maisons, c'est un chemin qui monte bien juste après la crèche on va dire à 100 mètres – excusez-moi j'y vais tous les jours – il y a un chemin qui monte : il y a une fermette qui a été retapée ... il y a au moins deux-trois habitations ... Et là, ce n'est pas situé je suis désolée ... »  
M. René ARNAUD « ... Non mais il n'est jamais trop tard pour rectifier si nous avons commis une imprécision ... »  
Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Et à mon avis, il faut mettre « Rue de Beauchabrol » et enlever les Ressaudis ... »  
M. René ARNAUD « ... Les Ressaudis c'est un lieu-dit ... »  
Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Et oui mais c'est rue de Beauchabrol ... »  
M. René ARNAUD « ... Il y a une autre possibilité dans ce genre de circonstances c'est d'indiquer en bas de la rue une plaque avec les différents numéros ... »  
M. Yves JASMAIN « ... Ce lieu-dit, on l'avait évoqué avec Monsieur Mayeras, il ne voulait pas le prendre en compte ... C'est une continuité ... »  
Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Les Ressaudis ? ... »  
M. Yves JASMAIN « ... Oui ... »  
M. René ARNAUD « ... Les Ressaudis, c'est aussi le nom d'une des parcelles non construite derrière l'entreprise Savary Carrelage ... C'est tout le secteur ... Et la nuance avec Fargeas, la Gaubertie de mémoire, c'est que « Les Ressaudis » n'est pas identifié aujourd'hui par un panneau de lieu-dit ... Mais on va reprendre cela ... »  
M. Yves JASMAIN « ... Mais ils ont été pris en compte ... »  
Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Ce petit chemin est une impasse ... »  
M. René ARNAUD « ... On regardera cela ... »

Le Conseil Municipal valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la Commune.  
Le Conseil Municipal décide de procéder aux dénominations suivantes :

- rue de Beauchabrol
- rue du Moulin Cheyroux
- allée du Grand Rieux
- avenue de Bordeaux
- avenue Raymond Poincaré
- allée de Fargeas
- route de Fargeas
- place de Fargeas
- chemin de la Gaubertie

Le Conseil Municipal décide de supprimer la dénomination suivante :

- route de Bordeaux

Le Conseil Municipal décide de procéder à la numérotation des voies suivantes :

- rue de Beauchabrol
- rue du Moulin Cheyroux
- allée du Grand Rieux
- avenue de Bordeaux
- allée de Fargeas
- route de Fargeas
- place de Fargeas
- chemin de la Gaubertie
- la Gaubertie
- la Bouchie
- rue de Cognac
- chemin de Panguet

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour les formalités à accomplir.

Le Conseil Municipal dit que l'acquisition des nouvelles plaques de rues ainsi que celles des nouvelles numérotations seront financées par la commune.

*Vote : 28 pour*

M. René ARNAUD « ... Nous allons pouvoir enclencher le processus, après nous travaillerons sur le secteur Puy de Mont, toute la partie Rive droite élargie de façon à essayer d'avancer et d'agir sur toute la commune à terme ... A chaque fois, c'est long en terme de travail et puis c'est aussi coûteux en investissement mais il y a un réel besoin sur différents secteurs de la commune ... »

### ☛ **Démarche Agenda 21 – 2<sup>ème</sup> génération**

M. Claude MONTIBUS rappelle que la démarche Agenda 21 est un véritable projet de territoire basé sur le concept de développement durable, dont une définition a été proposée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement au travers du Rapport Bruntland. Ainsi le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Réalisé dans une logique partenariale (« gouvernance »), l'Agenda 21 se traduit par un programme d'actions de 3 à 5 ans reposant sur l'équilibre entre l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement, qui sont les trois piliers du développement durable.

L'Agenda 21 de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, engagé en 2008 et labélisé en 2012, a fait l'objet d'un prolongement de la reconnaissance du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (ou Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer) jusqu'en 2016.

La Commune a souhaité mettre à profit cette période transitoire pour élaborer son Agenda 21 « 2<sup>ème</sup> génération », et témoigner de sa volonté de placer le développement durable au cœur de son projet, en agissant de manière responsable sur le territoire par le biais d'actions adaptées.

La Commune a souhaité engager sa démarche au regard des enjeux suivants :

- ✓ Fédérer l'ensemble des acteurs (associatifs, économiques, habitants...), en mettant en place des Comités de quartiers, pour que vive la concertation et que la participation de tous à la vie de la cité soit encouragée
- ✓ Mettre en œuvre une stratégie d'amélioration continue pour les ressources internes (humaines et matérielles)
- ✓ Réduire les dépenses énergétiques (mode de déplacement alternatif en encourageant les mobilités durables, optimisation de ses propres performances énergétiques...)
- ✓ Œuvrer en vue du bien-être de chacun (lutte contre l'exclusion et l'isolement, accompagnement des générations futures par le biais des ateliers périscolaires, développement d'actions sport-santé et de l'accès à la culture pour tous, renforcement du commerce de proximité...)
- ✓ Construire un environnement qui favorise et soutienne les initiatives en faveur du développement économique (desserte en haut débit, valorisation des zones d'activités, partenariats avec la Région et/ou la Communauté de Communes...)
- ✓ Améliorer et pérenniser les biens communs

Description de la démarche locale :

#### 2008-2014

- ✓ Mise en place d'une démarche Agenda 21

#### 2014-2015

- ✓ Réalisation du bilan de la démarche Agenda 21
- ✓ Attribution du prolongement de la reconnaissance
- ✓ Développement de la démocratie participative sur le territoire

#### 2016

- ✓ Rédaction de l'état des lieux du territoire et du diagnostic Agenda 21
- ✓ Mise en place d'une démarche de concertation
- ✓ Rédaction et validation de la stratégie et du plan d'actions

- ✓ Dépôt d'un dossier pour l'appel à reconnaissance du Ministère de l'Agenda 21, 2<sup>ème</sup> génération

M. Claude MONTIBUS « ... Comme le dirait Monique LE GOFF, je vais rajouter quelques dates à retenir : la journée citoyenne du 28 mai 2016, la fête de Printemps le 29 et 30 mai, la semaine du Développement durable à suivre à partir du 28 mai et les Comités de quartier vont se réunir le vendredi 18 mars à 19h00 pour réfléchir au contenu de la journée citoyenne ... Ce sont les fameuses relations inter agenda 21 qui agissent tous les jours en fait ... Tous les jours, nous sommes dans le développement durable et dans l'agenda 21 de deuxième génération ... En 2014, au mois d'Août, on a réfléchi sur pas mal de fiches actions donc ce sera la même chose en 2016 ... Cette labellisation nous permet en fait de répondre à l'appel à projets ... »

Le Conseil Municipal acte l'élaboration d'un Agenda 21 – 2<sup>ème</sup> génération sur son territoire.

*Vote : 28 pour*

M. René ARNAUD « ... Je voulais vous informer – il n'y aura pas de convocation officielle – que l'Association des Anciens Déportés, Internés, Résistants et Patriotes de la Haute-Vienne – ADIRP87 – organise samedi 02 avril son assemblée générale et a des travaux auxquels elle associe « Les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation – AFMD » et donc ils nous ont demandé s'il était possible de déposer une gerbe le 02 avril à 17h00 au Monument aux Morts. Tous les élus sont invités à participer à ce dépôt de gerbe sachant qu'entre temps nous nous retrouverons le 19 mars au Monument aux Morts pour une cérémonie ... »

L'ordre du jour étant épuisé, M. René ARNAUD clôt la séance.

